



Reevaluation de loyer commercial

Par **fredika**, le **22/11/2009** à **00:56**

Bonjour,

Je souhaite signifier a mon locataire d'un local commercial que le montant du loyer va augmenter car (l'echeance du bail arrive en juin prochain)il n'a pas ete reevaluer depuis 10 ans et je viens d'acquérir le bien.Quelles sont les demarches a suivre pour cela ?merci d'avance.

Par **jeetendra**, le **22/11/2009** à **13:04**

Bonjour, le recours à un huissier de justice sera nécessaire : en effet le bailleur doit délivrer un congé à son locataire au plus tard 6 mois avant l'expiration du bail commercial, par acte d'huissier.

Il doit impérativement signifier dans le congé s'il souhaite ou non renouveler le bail. Et en cas de congé avec offre de renouvellement, le bailleur indique généralement au locataire [fluo]le montant du nouveau loyer demandé[/fluo]. Courage à vous, bon dimanche